

L'ACTIVITÉ DES MDPH EN NORMANDIE

2023

Groupe de travail sur l'Observation du handicap en Normandie

En juin 2020, un groupe de travail s'est mis en place dans le cadre de la plateforme Normandie Etudes Observation, avec pour objectif de disposer d'une fonction d'observation régionale des personnes en situation de handicap. Associant les institutions concernées et les représentants d'usagers et de familles, il vise à :

1. Partager les informations disponibles,
2. Capitaliser et mettre ces informations en discussion à des fins d'aide à la décision,
3. Identifier collectivement des domaines, questionnements, problématiques insuffisamment documentés nécessitant des investigations complémentaires.

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) transmettent mensuellement à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) un ensemble d'indicateurs relatifs à leur activité, leur fonctionnement, les délais moyens de traitement des demandes...

Ces remontées mensuelles se sont substituées au format de grille annuelle d'indicateurs que l'ORS-CREAI analyse depuis 2020. Néanmoins, les MDPH ont pu mettre à disposition les indicateurs détaillés de manière à pouvoir poursuivre l'analyse régionale et proposer cette publication sur l'activité de l'année 2023. Celle-ci présente également une photographie du public ayant une reconnaissance d'une situation de handicap en région.

SOMMAIRE

p. 2

Activité globale des MDPH en 2023 et évolution

p. 3

Présentation des demandes déposées

p. 5

Nombre et nature des décisions prises

p. 7

Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

Activité globale des MDPH en 2023 et évolution

➔ Près de 255 000 demandes déposées auprès des MDPH en 2023

En 2023, les cinq MDPH normandes ont reçu un total de **245 445 demandes**, soit entre 15 524 dans l'Orne et 111 675 en Seine-Maritime. Parmi ces demandes, 81 % concernent des adultes et 19 % concernent des enfants.

Répartition des demandes déposées en 2023, selon le type de public

Enfants
19%

Adultes
81%

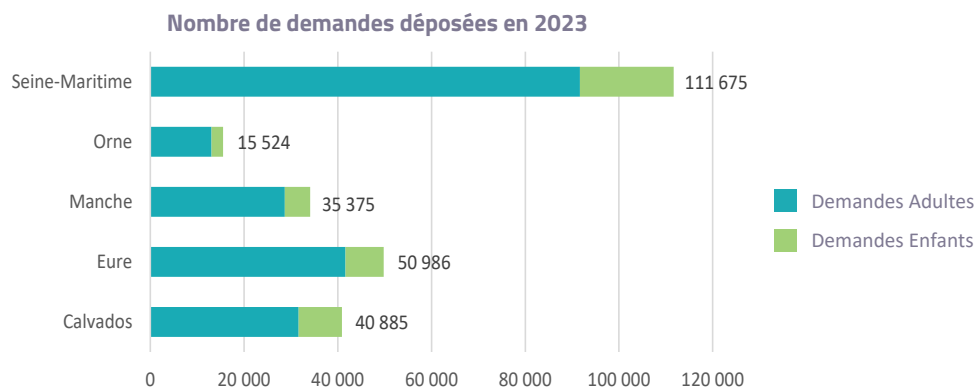
Le nombre moyen de demandes varie selon les départements entre 2,5 et 3,1 demandes par personne. Cela correspond également à un taux de 21,6 personnes ayant déposé une demande pour 1 000 habitants au plan régional (entre 23,2 dans le Calvados et 28,4 en Seine-Maritime).

Sur 1 an comme sur 3 ans, le nombre de demandes déposées enregistre une augmentation dans tous les départements. Au plan régional cela se traduit par une progression de + 9,0 % entre 2022 et 2023, et de + 36,7 % entre 2020 et 2023.

Demandes déposées à la MDPH et nombre de personnes concernées en 2023 - Evolution sur 1 an / 3 ans

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de demandes déposées en 2023	40 885	50 986	35 375	15 524	111 675	254 445
Evolution 2022-2023	+ 10,7 %	+ 11,1 %	+ 11,8 %	+ 3,2 %	+ 7,6 %	+ 9,0 %
Evolution 2020-2023	+ 13,4 %	+ 13,8 %	+ 8,1 %	+ 20,3 %	+ 20,8 %	+ 36,7 %
Nombre moyen de demandes déposées par personne	2,5	nd	2,6	2,5	3,1	nd
Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande en 2023	16 266	nd	13 643	6 273	35 665	nd
Evolution 2022-2023	+ 6,1 %	nd	+ 20,6 %	+ 5,0 %	+ 9,4 %	nd
Evolution 2020-2023	+ 10,4 %	nd	+ 20,7 %	+ 13,7 %	+ 21,7 %	nd
Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande / 1 000 habts	23,2	nd	27,5	22,6	28,4	nd

Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2023, Insee RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie / nd : non disponible



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

GLOSSAIRE

AAH Allocation aux Adultes Handicapé
ACFP Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
ACTP Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
AEEH Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AVPF Assurance Vieillesse des Parents au Foyer
CMI Carte Mobilité Inclusion
CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CRP Centre de Rééducation Professionnelle

CPO Centre de Pré-Orienté
ITEP Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH Prestation de Compensation du Handicap
SESSAD Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
UEROS Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et socio-professionnelle pour personnes cérébrolésées

Présentation des demandes déposées

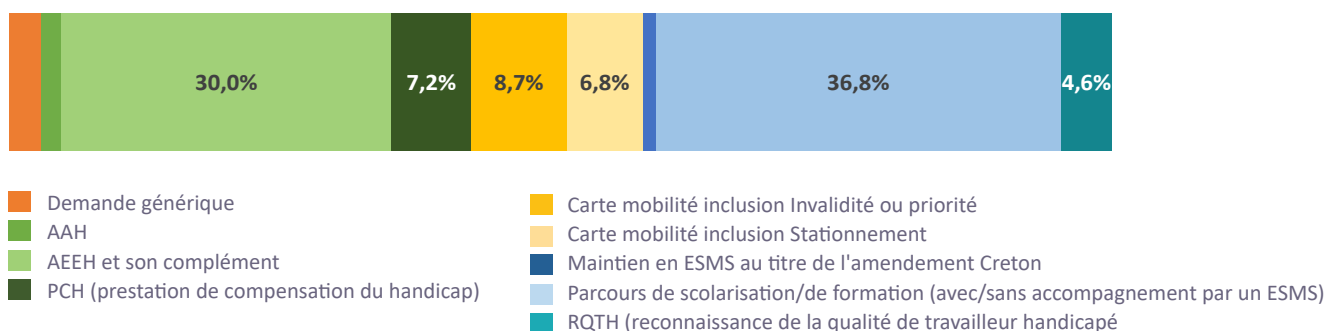
→ Nature des demandes concernant le public ENFANT

Au plan régional, un total de **46 120 demandes** ont été déposées en 2023 concernant les enfants (moins de 20 ans).

Ces demandes portent d'abord sur le parcours de scolarisation ou de formation, avec ou sans accompagnement par un ESMS, y compris le parcours professionnel (à hauteur 42,6 %). Elles portent ensuite sur les allocations ou prestations de

compensation du handicap (à hauteur de 39,0 %). Encore 15,5 % des demandes portent sur l'attribution de cartes mobilité inclusion.

A noter que cette répartition des demandes est semblable à ce qui était observé en 2022.



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

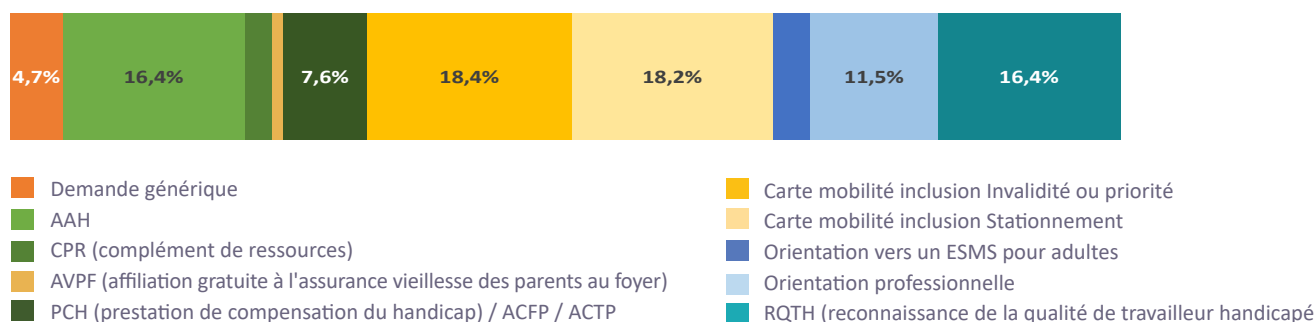
→ Nature des demandes concernant le public ADULTE

Les demandes déposées pour des adultes portent sur un volume de **près de 202 000 demandes**, tous départements confondus.

Ce volume de demandes se répartit globalement entre un tiers sur les cartes mobilité inclusion (36,6 %), un tiers sur le parcours professionnel et de vie (31,3 %) et moins d'un

tiers sur les allocations ou prestations de compensation du handicap (27,4 %)- *sachant que l'on enregistre aussi 4,7 % de demandes génériques (cf. encadré ci-dessous).*

Comme sur le volet enfants, cette répartition des demandes est très proche de ce qui était observé en 2022.



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Définition d'une "demande générique" :

La demande ne précise pas les droits ou prestations auxquels l'utilisateur pense pouvoir prétendre.

C'est l'équipe pluridisciplinaire qui évalue et identifie les droits et prestations en fonction des besoins et attentes de l'utilisateur.

Présentation des demandes déposées

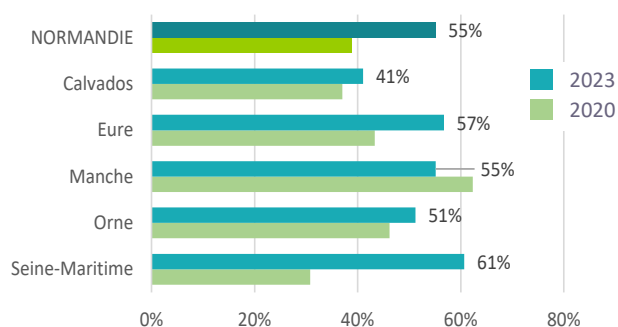
→ Une augmentation de la part des premières demandes

Au plan régional et tous types de demandes confondues, la part des premières demandes en 2023 s'établit à 55 %, et varie entre 41 % dans le Calvados et 61 % en Seine-Maritime.

A titre de comparaison, elle était de 39 % trois ans plus tôt. Une augmentation de la part des premières demandes a ainsi été observée, dans tous les départements à l'exception de celui de la Manche (l'augmentation la plus forte a été observée en Seine-Maritime).

Les évolutions réglementaires rappelées ci-contre expliquent probablement (ou au moins en partie) l'augmentation de la part des premières demandes, contrepartie de la baisse du nombre de renouvellements.

Part des premières demandes parmi les demandes déposées en 2023/en 2020 - Détail par département



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2020 et 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Réglementation

De nombreuses décisions prises par les MDPH portent sur une durée définie, qui est déterminée en fonction de l'analyse de chaque situation individuelle (situation médicale et interactions avec l'environnement, évaluées par l'équipe pluridisciplinaire) : celles-ci donnent lieu à des demandes de renouvellement, que l'on distingue des premières demandes.

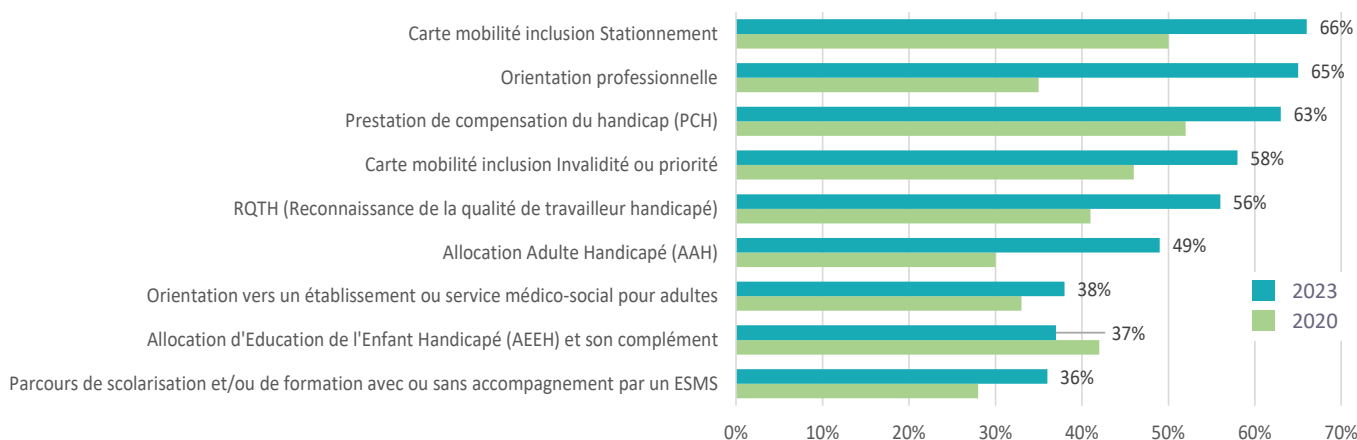
Un décret du 24 décembre 2018 a porté diverses mesures de simplification dans le champ du handicap, élargissant notamment les durées maximales d'attribution de certains droits.

Un arrêté du 15 février 2019 fixe également les modalités d'appréciation d'une situation de handicap donnant lieu à l'attribution de droits sans limitation de durée. Cette disposition peut concerner sous certaines conditions, les prestations suivantes : AEEH (jusqu'aux 20 ans de l'enfant), AAH, cartes mobilité inclusion, RQTH. L'attribution de droits sans limitation de durée peut intervenir lors du premier examen d'une demande ou bien à l'occasion du réexamen de droits arrivés à échéance.

On observe que le poids des premières demandes déposées en 2023 est le plus important concernant les cartes mobilité inclusion, l'orientation professionnelle, la PCH (à hauteur de deux tiers). Les demandes de RQTH et d'AAH correspondent aussi à des premières demandes dans plus de la moitié des cas.

En terme d'évolution entre 2020 et 2023, l'augmentation de la part des premières demandes a concerné tous les types de demandes, à l'exception de l'AEEH.

Part des premières demandes parmi les demandes déposées en 2023/en 2020 - Détail selon le type de demande



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2020 et 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Nombre et nature des décisions prises

→ Environ 228 000 décisions prises en 2023

En 2023 au plan régional, un total de **228 054 décisions** ont été prises, parmi lesquelles **185 881 décisions favorables**.

Ainsi, 18,5 % des demandes décisionnées ont donné lieu à un refus et concernent plus particulièrement certaines catégories, parmi lesquelles les demandes de PCH et de complément de ressources.

Le délai moyen de traitement des demandes varie selon le type de prestation/orientation et selon le département : il va de 4,8 mois dans l'Orne à 7,6 mois en Seine-Maritime.

Les évolutions enregistrées divergent d'un département à l'autre et d'une année à l'autre.

Décisions prises par les MDPH en 2023 - Evolution sur 1 an (2022-2023)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de décisions prises	41 425	47 136	44 920	16 135	78 438	228 054
Evolution 2022-2023	+ 11,2 %	- 11,0 %	- 9,8 %	- 9,8 %	- 2,0 %	- 4,2 %
Evolution 2020-2023	+ 0,3 %	+ 15,3 %	+ 87,1 %	+ 11,6 %	- 39,6 %	- 8,9 %
Nombre de décisions favorables	32 244	37 211	35 139	12 871	68 416	185 881
Evolution 2022-2023	+ 7,7 %	- 10,9 %	- 12,8 %	- 10,8 %	+ 3,2 %	- 3,6 %
Evolution 2020-2023	- 0,5 %	+ 19,0 %	+ 81,8 %	+ 10,5 %	- 34,6 %	- 6,7 %
Pourcentage de refus	22,2 %	21,1 %	21,8 %	20,2 %	12,8 %	18,5 %
Délai moyen de traitement des demandes (mois)	7,2	nd	5,7	4,8	7,6	nd

Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

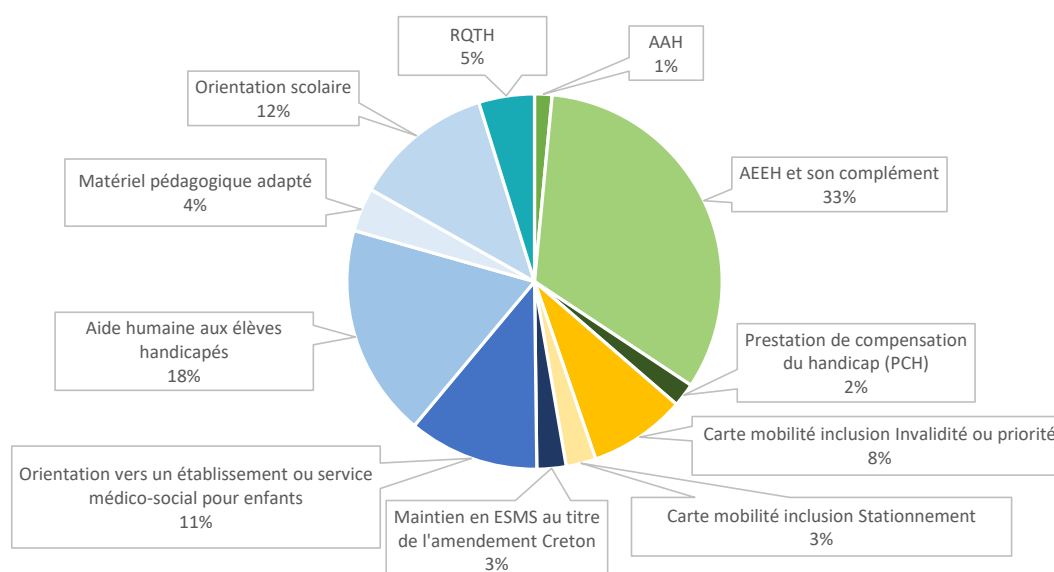
→ Détail des décisions favorables prises concernant le public ENFANT

Les décisions favorables prises par les MDPH (ou "accords") se répartissent comme suit :

- environ un tiers portent sur l'attribution d'allocations ou prestations de compensation du handicap (AEEH principalement),
- 11 % portent sur les cartes mobilité inclusion,
- 11 % définissent une orientation vers un établissement ou service médico-social (dont 45 % vers un IME et 35 % vers un SESSAD) et 3 % actent un maintien en ESMS au delà de l'âge de 20 ans au titre de l'amendement Creton,

- près d'un tiers porte sur le parcours scolaire : 18 % sur l'aide humaine aux élèves en situation de handicap (soit majoritairement une aide mutualisée), 4 % sur l'attribution de matériel spécialisé et 12 % sur les orientations scolaires (soit en majorité vers une ULIS, mais aussi le maintien en maternelle, l'orientation en unités d'enseignement...),
- 5 % portent sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.

Répartition des décisions favorables prises par les MDPH normandes en 2023, concernant le public ENFANT



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Nombre et nature des décisions prises

➔ Détail des décisions favorables prises concernant le public ADULTE

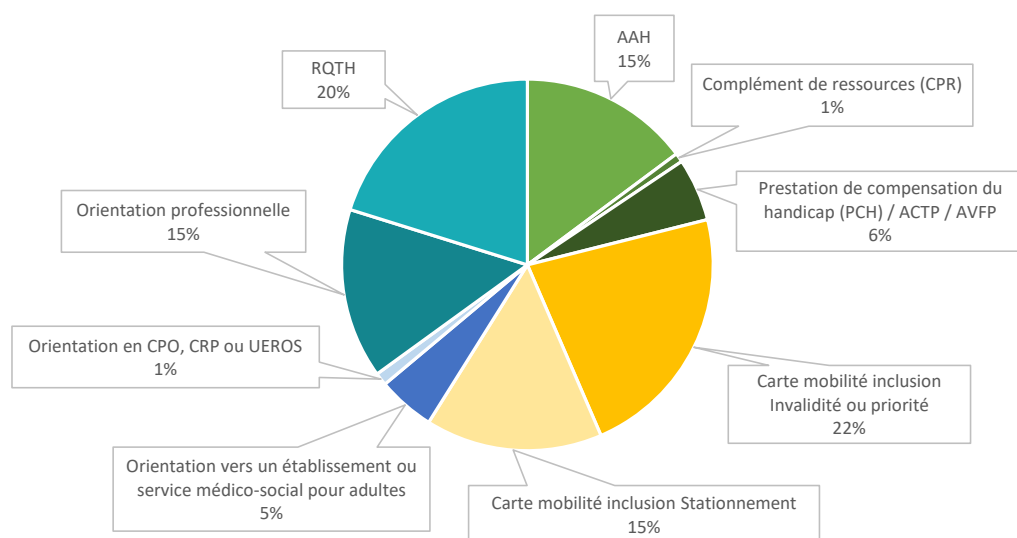
Les décisions favorables prises par les MDPH (ou "accords") se répartissent comme suit :

- environ une sur cinq (22 %) porte sur l'attribution d'allocations ou prestations de compensation du handicap (AAH principalement),
- plus d'un tiers (37 %) des décisions portent sur les cartes mobilité inclusion,
- 5 % relèvent d'une orientation vers un établissement ou service médico-social (soit près de la moitié vers un service d'accompagnement, près d'un tiers vers un établissement d'accueil non médicalisé, et 1/5 vers un établissement d'accueil médicalisé), et 1 % d'une orientation vers une action

d'orientation/formation (vers un centre de pré-orientation-CPO, un centre de rééducation professionnelle-CRP, une unité d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et socio-professionnelle pour personnes cérébrolésées-UEROS),

- 16 % portent sur une orientation professionnelle, très largement orientée vers le marché du travail (soit 87 %, puis dans 12 % vers un ESAT ou encore 1 % vers un dispositif d'emploi accompagné),
- 22 % portent sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, dans le cadre d'un parcours d'insertion ou de reconversion professionnelle.

Répartition des décisions favorables prises par les MDPH normandes en 2023, concernant le public ADULTE



Source : Indicateurs d'activité des 5 MDPH normandes en 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Cartographie des flux

Dans le cadre de leur activité, les MDPH sont en interconnexion avec de nombreux partenaires et services. Face à la diversité et à la multiplicité des flux d'échanges d'informations avec eux et afin d'en avoir une meilleure visibilité partagée, la MDA de la Manche a construit une cartographie des flux.

Celle-ci caractérise les flux sortants et récurrents, qui sont notamment dirigés vers les partenaires suivants : Conseil départemental, la

CNSA, les ESMS (via ViaTrajectoire), la CAF, France travail... Certains sont déclenchés automatiquement, d'autres le sont manuellement. Certains flux sont déclenchés tous les 15 jours, tous les mois, voire trimestriels. Certains supposent une identification de l'usager via le SNGI, d'autres pas.

La présentation de cette cartographie aux MDPH normandes (dans le cadre du groupe de travail Handicap de NEO) a souligné toute la pertinence de cet outil et du partage entre MDPH sur ces flux.

MDPH du Calvados
17, avenue Pierre
Mendès France
14000 Caen

08 00 10 05 22
mdph@calvados.fr

MDPH de l'Eure
11, rue Jean de la Bruyère
CS 23246
27000 Evreux

02 32 31 96 13
mdph-eure@eure.fr

MDA de la Manche
98, route de Candol
50050 Saint-Lô Cedex

02 33 05 55 50
mda@manche.fr

MDA de l'Orne
13, rue Marchant Saillant
CS 50020
61000 Alençon

02 33 15 00 31
mdpho@orne.fr

MDPH de Seine-Maritime
13, rue Poret de Blosseville
CS 23246
76100 Rouen

02 32 18 86 87
mdph@seinemaritime.fr

Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

➔ **Plus de 307 000 normands ont au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 déc. 2023, soit un taux de 92,4 personnes pour 1 000 habitants**

Le nombre total de personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH fin 2023, tous âges confondus, est estimé à **307 374 personnes** au plan régional.

Cet effectif correspond à un taux de 92,4 personnes pour 1 000 habitants, qui ont une reconnaissance de leur situation de handicap. Ce taux varie entre 79,0 pour 1 000 dans le Calvados et 99,9 pour 1 000 dans la Manche.

Au-delà de l'activité réalisée par les MDPH au cours de l'année 2023, les données disponibles permettent d'identifier le nombre de personnes ayant des droits en cours de validité au 31 décembre 2023.

Personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31-12-2023 (tous âges confondus)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de personnes	55 328	59 658	49 496	23 286	119 606	307 374
Nombre de personnes pour 1 000 habts	79,0	99,6	99,9	84,1	95,2	92,4

Source : Rapports d'activité MDPH simplifiés transmis à la CNSA 2023, Insee RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Les personnes ayant des droits ouverts à la MDPH peuvent bénéficier d'une ou plusieurs décisions en cours, en fonction de leur situation et de leurs besoins.

Les paragraphes suivants présentent, pour les enfants puis les adultes, les données disponibles et consolidées au plan régional sur certaines décisions (liste non exhaustive). Les effectifs présentés ne doivent pas être additionnés.

➔ Droits ouverts chez le public ENFANT

Parmi les enfants de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH, on compte notamment :

- près de **24 535 enfants** ayant une décision favorable d'AAEH en cours de validité au 31-12-2023 (ce qui représente 31,3 enfants pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans en région),
- **15 892 enfants ayant une orientation vers au moins un établissement et/ou service médico-social** pour enfants (soit 20,2 pour 1 000).

Dans le domaine de la vie scolaire, les effectif d'enfants concernés ont nettement augmenté sur 3 ans, avec en 2023 :

- **13 561 enfants ayant une orientation scolaire** prononcée par la MDPH,
- **16 003 enfants** ayant des droits ouverts pour **une aide humaine aux élèves en situation de handicap** (aide individuelle ou plus souvent mutualisée) ,
- **4 724 élèves pour du matériel pédagogique adapté.**

Droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 concernant les enfants

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Evolution 2020-2023
Nombre d'enfants ayant un droit ouvert sur les thèmes suivants :							
AAEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 476	5 998	2 461	875	11 725	24 535	+ 13,1 %
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	4 213	4 346	1 950	1 393	3 990	15 892	+ 25,6 %
Orientation scolaire	3 407	3 281	1 620	791	4 462	13 561	+ 83,0 %
Aides humaine aux élèves handicapés	3 241	4 928	2 375	1 134	4 325	16 003	+ 41,3 %
Matériel pédagogique adapté	1 239	1 360	532	283	1 310	4 724	+ 68,2 %
Nombre d'enfants concernés pour 1 000 habitants de moins de 20 ans :							
AAEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	21,3	39,7	23,1	14,7	38,5	31,3	
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	25,8	28,8	18,3	23,3	13,1	20,2	
Orientation scolaire	20,9	21,7	15,2	13,3	14,6	17,3	
Aide humaine aux élèves handicapés	19,9	32,6	22,3	19,0	14,2	20,4	
Matériel pédagogique adapté	7,6	9,0	5,0	4,7	4,3	6,0	

Source : Rapports d'activité MDPH simplifiés transmis à la CNSA 2023, Insee RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

→ Droits ouverts chez le public ADULTE

Concernant les adultes :

- **100 348 normands** ont une décision favorable **d'AAH** en cours de validité au 31-12-2023 (soit un taux de 55,5 adultes pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans)
- **24 891** bénéficient d'une décision favorable **d'orientation vers au moins un établissement et/ou service médico-social** pour adultes (soit 13,8 pour 1 000).

Dans le domaine professionnel :

- **plus de 98 000 adultes** ont une décision **d'orientation professionnelle** en cours (vers le marché ordinaire du travail, en ESAT ou encore vers un parcours d'emploi accompagné),
- **146 431 adultes** sont reconnus **travailleurs handicapés** (RQTH), soit un taux de 81,1 adultes pour 1 000 habitants.

Droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 concernant les adultes

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Evolution 2020-2023
Nombre d'adultes ayant un droit ouvert sur les thèmes suivants :							
AAH - Allocation aux adultes handicapés	15 839	19 695	15 165	6 824	42 825	100 348	+ 12,8 %
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	5 167	3 914	4 116	2 385	9 309	24 891	+ 20,8 %
Orientation professionnelle	12 190	9 460	16 080	10 931	49 402	98 063	+ 34,4 %
RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	25 174	33 713	22 518	12 365	52 661	146 431	+ 14,4 %
Nombre d'adultes concernés pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans :							
AAH - Allocation aux adultes handicapés	41,6	60,1	57,8	47,7	61,8	55,5	
Orientation vers un/plusieurs établissement/service médico-social	13,6	11,9	15,7	16,7	13,4	13,8	
Orientation professionnelle	32,0	28,8	61,3	76,4	71,3	54,3	
RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	66,1	102,8	85,9	86,4	76,0	81,1	

Source : Rapports d'activité MDPH simplifiés transmis à la CNSA 2023, Insee RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

→ Développement des droits sans limitation de durée

Dans un objectif de simplification des démarches administratives, des droits sans limitation de durée se développent (cf. Encart sur la réglementation en page 2).

Ainsi dans le Calvados, l'Orne et la Seine-Maritime, entre 43 et 49 % des personnes ayant un droit ouvert à la MDPH l'ont pour une durée illimitée.

Au plan régional, on enregistre notamment :

- plus de 17 000 adultes ayant une AAH sans limitation de durée,
- près de 35 000 enfants bénéficiant de l'AEEH jusqu'à leurs 20 ans,
- près de 72 000 cartes mobilité inclusion délivrées à vie (mentions invalidité, priorité et stationnement confondues),
- 41 000 adultes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sans durée limitée.

NEO
Plateforme d'Observation Sanitaire
et Sociale de Normandie présidée
par la DREETS, l'ARS et la Région



Publication réalisée par l'ORS-CREAI Normandie

Rédaction : Sylvie LE RETIF, Chargée d'études
Directrice de publication : Françoise AUMONT, Présidente

Crédit photo : AdobeStock et Shutterstock



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



NEO - CONTACT / INFOS

Atrium - 115 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen - Tél : 07 71 13 79 32
Pôle Santé Social - 3 place de l'Europe - 14200 Hérouville-Saint-Clair - Tél : 02 31 75 15 20
Courriel : contact@normandieobservation.org - Site Internet : www.normandieobservation.org